

MARIE CHRISTINE BARON
6 RUE DE LA VIEILLE TOUR
27940 PORT MORT

MAIRIE DE
NOTRE DAME DE L ISLE

Port Mort, le 14 septembre 2019

Objet : PLU de Notre Dame de l'Isle

Messieurs,

J' approuve le projet de PLU présenté respectueux de l'environnement, de la faune et de la flore grâce aux zones vertes maintenues. Il préserve aussi le caractère rural que les habitants apprécient.

Par contre, la philosophie de ce projet ne peut pas associer l'idée de l'implantation de nouvelles carrières sur Notre Dame de l'Isle pour les raisons suivantes :

- le "chantier permanent" à ciel ouvert entre les 2 entités du village (Le bourg de Notre Dame de l'Isle et le hameau de Pressagny le val) est vraiment incompatible avec les critères mentionnés ci-dessus
 - les norias de camions seront des nuisances sonores et olfactives (poussières) pour tous
 - Ces carrières ne peuvent qu'enlaidir le paysage en massacrant les coteaux jusqu'à la lisière de la forêt ce qui est incompatible avec le projet touristique important de la Seine à vélo qui touche tous les villages le long de la Seine
 - Le tapis roulant prévu jusqu'à la Seine ne pourrait que compléter la dégradation du paysage.
 - D'autre part, compte tenu de la situation présente, nous pouvons présumer qu'elles ne généreront aucun emploi pour la population locale.
 - Même si le paysage profitait d'une remise en état, il n'en reste pas moins que le chantier aura une durée de vie de plusieurs années et que toutes ces nuisances seront bien là en attendant ...
- Pour ce village et les villages environnants, cette partie de la vallée de la Seine, avec ses coteaux et villages pittoresques, doit conserver une vocation agricole et touristique que nous nous efforçons tous de protéger

Nous espérons que vous serez sensibles à ces critères, et qu'ils l'emporteront dans votre prise de décision en conseillant aux instances décisionnelles de préserver en l'état les paysages et l'espace agricole.

Veuillez agréer, Messieurs, nos sincères salutations

MARIE CHRISTINE BARON